

MAKHEIA GROUP

Société Anonyme

125, rue de Saussure
75017 PARIS

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Assemblée générale mixte du 23 juin 2017

5^{ème} et 6^{ème} résolutions

A.N.G.

8, rue de l'Isly
75008 Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

Constantin Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

MAKHEIA GROUP

Société Anonyme

125, rue de Saussure
75017 PARIS

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Assemblée mixte du 23 juin 2017

5^{ème} et 6^{ème} résolutions

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 18 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 juin 2017

Les Commissaires aux comptes

A.N.G.

Constantin Associés



Christophe NOS

Dominique LAURENT